

01/12/20

**Le ministère de l'Éducation nationale annonce depuis de nombreuses années une « grande réforme de l'éducation prioritaire » afin de remédier aux mauvais résultats de la France dans les classements internationaux en matière de ségrégation scolaire • Les différentes annonces parues dans la presse montrent que le ministère est resté sourd aux revendications des personnels : il s'entête dans une politique managériale du cas par cas qui met en compétition les établissements et les écoles et dégrade les conditions de travail •**

## Les principales annonces

### ► Suppression de la carte REP/REP+

Les annonces du ministère prévoient la fin de la carte REP/REP+, qui mettait en réseau des établissements, au sein de territoires défavorisés. Cette carte sera remplacée par des contrats entre les établissements et les rectorats, selon la bonne volonté du recteur ou de la rectrice, et sans considération de réseau ou de territoires.

### ► Décentralisation des moyens

C'est donc une décentralisation de la politique d'éducation prioritaire, à moyens constants, qui laisse la décision aux recteurs/rectrices. Il s'agit de la technique, habituelle dans la fonction publique, de « déshabiller Pierre pour habiller Paul », permettant de ne pas investir de moyens humains ou financiers supplémentaires. La prime Rep et les bonifications pour la mobilité des personnels pourraient disparaître et ne donner lieu qu'à des primes d'attractivité.

### ► Mise en concurrence des établissements et des personnels

La conséquence est une mise en concurrence des établissements et des personnels au sein des territoires, qui devront prouver leurs besoins auprès du rectorat. Les inégalités de salaires, de conditions de travail ne vont alors que s'accroître.

### ► Cadeaux financiers aux écoles privées

Toujours dans cette logique d'individualisation des demandes et des moyens, le ministère souhaite faire entrer les écoles privées dans l'éducation prioritaire, et Blanquer se serait engagé auprès des établissements d'enseignement catholique. A moyen constant, comment le public ne perdrait-il pas des moyens face au privé ? Par exemple, dans le 13, on peut s'attendre à ce que les quartiers nords soient donc moins dotés pour pouvoir financer les écoles privées catholiques de Marseille ?

### ► Changement de philosophie

Nous sommes face à un tournant radical dans la philosophie de l'éducation prioritaire. Le fait que le ministère mette sur un pied d'égalité (et donc en concurrence) les établissements des zones urbaines défavorisées et les zones rurales désertées en est la preuve : les problématiques de ces territoires sont totalement différentes, et celles des zones rurales mériteraient une politique à part entière, financée indépendamment. Le rapport de la Cour des Comptes de 2018 indique que la politique d'éducation prioritaire est la seule politique nationale de lutte contre les inégalités. Or, ces annonces mettent à bas une politique en faveur des élèves défavorisés vieille de 40 ans.

## ► Un dispositif pédagogique à côté des enjeux : les BAR

Les BAR « Bureaux d'Aide en Ligne » désignent des dispositifs d'aide en ligne des élèves par les enseignant-es hors du temps scolaire. Ils seraient généralisés avec la réforme de l'éducation prioritaire. Or l'autre dispositif phare de Blanquer, l'Aide aux devoirs, présente déjà un bilan négatif : les élèves y participent peu et les enseignant-es préféreraient qu'on utilise les moyens de l'Aide aux devoirs pour baisser le nombre d'élèves par classe. La priorité n'est pas d'externaliser l'aide en dehors du temps scolaire, uniquement pour des élèves volontaires, mais bien d'améliorer les conditions d'études pour tous les élèves sur le temps scolaire en baissant le nombre d'élèves par classe.

## ► Académie test : la communication par voie de presse

L'annonce du calendrier de cette réforme a été faite par voie de presse, sans aucune communication directe du ministère ou des rectorats aux personnels. Nous avons ainsi appris par un article du journal Le Parisien que l'académie d'Aix-Marseille ferait partie des trois académies « test » (avec celles de Lille et de Nantes) qui mettront en place la réforme dès la rentrée 2021 avant une généralisation à la rentrée 2022. Ce calendrier permet au gouvernement de mettre en place des jalons d'une réforme compliquée, sans en assumer les conséquences, en cas de non-réélection d'Emmanuel Macron en 2022.

## Il nous faut réagir au plus vite

Face à ces menaces, il est indispensable d'agir au plus vite et de rassembler toutes et tous les personnels de l'éducation prioritaire autour du même combat. Personnels des lycées qui sont sorti-es de l'éducation prioritaire, celles et ceux des collèges qui voient leurs moyens fondre comme neige au soleil, mais aussi les collègues des écoles dont bon nombre seront impacté-es par la fin des réseaux. L'éducation prioritaire porte un idéal de justice sociale, nous devons à tout prix la défendre.

## Nos revendications

- **Des recrutements de personnels enseignant-es pour faire baisser le nombre d'élèves par classe**
- **Des enseignant-es RASED dans toutes les écoles REP et REP+**
- **Des recrutements de personnels médico-sociaux avec un-e infirmier-e et un-e Assistant-e de Service Social à temps plein dans tous les établissements d'éducation prioritaire et dans les écoles**
- **Des recrutements de personnels de Vie Scolaire pour améliorer l'accompagnement des élèves**
- **Le retour des lycées dans la carte de l'éducation prioritaire**
- **Une politique salariale à la hauteur : titularisation des précaires et augmentation des salaires**
- **Dans l'immédiat, primes REP et REP+ pour tous les personnels AED et AESH**
- **L'abandon de ce projet de réforme de l'éducation prioritaire.**



@sudeducation13

